



No de résolution  
ou annotation

**ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
21 JUILLET 2003**

Une assemblée régulière du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Sainte-Anne-de-Bellevue est tenue le 21 juillet 2003, au point de service de L'Île-Bizard, 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, Monsieur Jacques Cardinal, président d'arrondissement, Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement et président du Comité, madame Diane Arcouette, messieurs Pierre Charpentier, Yves Lamoureux, Philippe Voisard, Marcel Boileau, Michel Noiseux, membres du Comité.

Sont également présents, madame Anne Castonguay, directrice-aménagement urbain et services aux entreprises, messieurs, Stéphane Morin, chef de division-Urbanisme, permis et inspection, Robert Chicoine, urbaniste-conseil et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du Comité.

L'assemblée est ouverte à 19 h 05.

Monsieur Cardinal précise certains détails concernant les points 3, 4, 5 ainsi que le marché public.

Monsieur Jacques Cardinal quitte.

**1) ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yves Lamoureux,  
appuyé par Pierre Charpentier

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :  
9.1 Quartier Latin, 9.2 Marché public, 9.3 Règlement-Bruit  
Dimanche, 9.4 Sous-comité Sainte-Anne-de-Bellevue, 9.5  
Colloque pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 2003**

Il est proposé par Marcel Boileau,  
appuyé par Michel Noiseux

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 2003  
soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3) PROJET DE DÉVELOPPEMENT – Lot 1 843 379 (secteur de  
Ste-Geneviève)**

Monsieur Chicoine présente la demande et les membres du  
Comité en discutent.

Considérant que le secteur se compose de résidences  
unifamiliales et que le zonage actuel autorise seulement les  
résidences unifamiliales;

Considérant que l'objectif du document complémentaire au plan  
d'urbanisme de Montréal, en voie d'adoption, est de conserver des  
percées visuelles sur la rivière ainsi que l'harmonisation des  
hauteurs entre les limites d'arrondissement;



No de résolution  
ou annotation

Considérant qu'au plan d'urbanisme, seulement l'affectation « villégiature mixte » est autorisée.

Il est proposé par Pierre Charpentier,  
appuyé par Yves Lamoureux

**QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'arrondissement de ne pas modifier le règlement de zonage actuel et de refuser la demande.

**QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande qu'une demande soit faite à l'arrondissement Pierrefonds-Senneville afin d'étudier la possibilité que soit harmonisée leur réglementation de zonage, compte tenu du type d'environnement résidentiel existant et ce, dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) **DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – 15 739 de la Caserne (secteur de Ste-Geneviève)**

Monsieur Morin et Monsieur Proulx expliquent la demande et les membres du Comité en discutent.

Considérant que la demande va à l'encontre des objectifs du Quartier Latin;

Considérant que le Comité veut maintenir ces objectifs;

Il est proposé par Michel Noiseux,  
appuyé par Diane Arcouette

**QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'arrondissement de refuser la demande et de ne pas modifier la réglementation actuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) **Projet St-Georges – Coin Jacques-Bizard et Gouin (secteur de Ste-Geneviève)**

Monsieur Chicoine présente une demande de modification au projet de développement et les membres du Comité en discutent.

Considérant qu'une modification au plan d'urbanisme et au plan de zonage à l'effet d'attribuer un usage résidentiel à la zone visée est déjà en processus d'adoption;

Il est proposé par Pierre Charpentier,  
appuyé par Marcel Boileau

**QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'arrondissement de maintenir sa recommandation faite en date du 13 septembre 2002 et du 21 octobre 2002 à l'effet de favoriser un projet de développement entièrement résidentiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) **LOGEMENT AU SOUS-SOL – 500 CHERRIER (secteur L'île-Bizard)**

Monsieur Bélanger présente la demande et les membres du Comité en discutent. Ces derniers recommandent que la